

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO PC-2495A-250-PD1

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement:

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Greffière adjointe, de ce qui suit:

1. **Le 8 septembre 2009**, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro PC-2495A-250-PD1 modifiant le règlement 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour autoriser les usages industriels de classe «C» dans la zone N254 (boulevard Des Sources).

RÉSUMÉ

Cet amendement au règlement de zonage 2495A est fait dans le but d'ajouter aux usages industriels permis dans la zone C254, la classe «C» comprenant les établissements de distribution de produits, de vente en gros de produits ou d'acheminement de produits vers les points de vente ou de transformation.

2. **Le 1 octobre 2009**, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, à compter de 19 h 30 ou aussitôt que possible après, à la salle du conseil située à 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).
3. Au cours de cette assemblée, Monsieur le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Ce projet de règlement vise la zone N254, située au nord du Chemin de L'aviation, à l'est du boulevard Des Sources, au sud de l'avenue Avro et à l'ouest de la limite est de la Ville de Pointe-Claire.
6. Les illustrations de cette propriété ainsi que le projet de règlement numéro PC-2495A-250-PD1 peuvent être consultés au bureau du Service des affaires juridiques, des communications et du greffe à l'Hôtel de Ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Pointe-Claire, ce 16^e jour de septembre 2009.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING CONCERNING THE DRAFT BY-LAW NUMBER
PC-2495A-250-PD1

To all concerned persons by this draft by-law:

Public Notice is hereby given by the undersigned, Assistant City Clerk, as follows:

1. **On September 8, 2009**, the Pointe-Claire municipal council adopted, by resolution, the draft by-law number PC-2495A-250-PD1 amending by-law 2495A of the former City of Pointe-Claire to authorize class «C» industrial uses in zone N254 (Sources Boulevard).

SUMMARY

The purpose of this amendment to Zoning By-law 2495A is to add to the permitted uses in zone N254, class «C» industrial use, which includes facilities for distribution or wholesale products or their transportation to points of sale or processing.

2. **On October 1, 2009** the Pointe-Claire municipal council will hold a public consultation meeting, from 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, at the Council chamber located at 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, in accordance with the Act respecting Land use Planning and Development (R.S.Q. chapter A-19.1).
3. During the public meeting, the Mayor or a council member designated by him, will explain the draft by-law and hear every person or body wishing to express an opinion.
4. This draft by-law includes provisions susceptible to approval by referendum.
5. This draft by-law contemplates zone N254, located north of Chemin de L'aviation, east of Sources Boulevard, south of Avro Avenue and west of the east City of Pointe-Claire limit.
6. The sketches showing these zones and groups of zones and the draft by-law number PC-2495A-250-PD1 may be consulted at the Legal affairs, Communication and City Clerk Department, located at the City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Friday, with the exception of legal holidays, from 8:30 a.m. until noon and from 1:00 p.m. until 4:30 p.m.

Given at Pointe-Claire, this 16th day of September 2009.

Danielle Gutierrez
Greffière adjointe / Assistant City Clerk